

allusion comme il aurait dû le faire. Il n'a pas été un interprète fidèle des sentiments du peuple Canadien-français. D'après tout ce que j'ai pu voir, et d'après ce que je connais de leur histoire, les Canadiens-français sont loyaux envers la Couronne et les institutions anglaises qui accordent la liberté à tous, quelle que soit la croyance, la nationalité ou la couleur d'un chacun. Je suis convaincu que la masse des Canadiens-français est loyale envers la Couronne anglaise. L'attitude prise par M. Tarte a été inspirée par certaines exigences de parti politique. Il espère se faire une popularité parmi les Canadiens-français au moyen de cette attitude. S'il désire soulever les préjugés de race, c'est un jeu qu'il peut essayer de jouer, mais quant à moi je ne nourris d'autres sentiments envers les Canadiens-français que ceux de bienveillance. Les Canadiens-français sont généreux et courtois, et ils supportent leur part des charges publiques. Je suis sûr qu'ils seront prêts à prendre les armes et à combattre pour l'honneur et l'intégrité de l'empire lorsque la chose sera nécessaire; mais non pas comme voulait le faire mon honorable ami, le premier ministre, lorsqu'il déclarait dans la Chambre des communes que, s'il s'était trouvé sur les bords de la rivière Saskatchewan, il se serait armé d'une carabine pour combattre ceux qui défendaient alors la souveraineté de la Reine dans cette région. Le gouvernement actuel, lorsqu'il s'est agi d'enrôler en Canada des soldats pour la guerre du Sud-africain, s'est d'abord prononcé dans un sens opposé, et ensuite en faveur de la proposition. D'un autre côté, qu'est-ce qu'il a fait pour obtenir une réciprocité commerciale avec les Etats-Unis? Sa première mesure a été d'abolir le droit d'entrée sur le maïs importé des Etats-Unis—c'est-à-dire, justement l'opposé de ce qu'il aurait dû faire pour obtenir de ceux-ci certaines concessions douanières, avantageuses à notre pays. Le ministre de la Justice a dit que cette abolition du droit sur le maïs était une grosse affaire; que, en admettant le maïs en franchise sur notre marché, les fermiers canadiens peuvent l'acheter à 12½ cents le boisseau. Le gouvernement a aussi aboli le droit sur la ficelle d'engrègement, et, cependant, il fait fabriquer, lui-même, dans les pénitenciers, un article similaire. Puis, la ficelle qu'il fait

fabriquer dans les pénitenciers, il la vend à des amis politiques qui se coalisent ensuite pour la revendre aux cultivateurs à un prix excessivement élevé. Le ministre de la Justice a dit que l'objet était de procurer de l'emploi aux prisonniers détenus dans les pénitenciers. Je ne doute pas que le désir sincère du gouvernement ne soit de donner de l'emploi aux prisonniers; mais le gouvernement devrait aviser aux moyens d'obtenir un prix raisonnable pour les articles qu'ils fabriquent.

L'honorable M. MILLS (ministre de la Justice): Ecoutez! écoutez! C'est ce que nous faisons.

L'honorable M. McCALLUM: Le gouvernement obtient 3½ cents la livre pour cette ficelle, et ses amis, à qui il la vend, la revendent aux fermiers 10 et 12 cents la livre. Ce dernier prix est-il juste? Pour ce qui regarde les contingents destinés à la guerre du Sud-africain, il est étrange que le premier ministre et son gouvernement aient eu à modifier leur opinion sur cette question. Ils ont déclaré d'abord publiquement: "Pas un soldat, pas un seul dollar." Mais voyez comme leur opinion s'est modifiée.

L'opinion publique les a forcés de faire quelque chose; mais ils ne nous ont pas encore dit exactement ce qu'ils feront. Nous savons, toutefois, que le premier ministre, dans une entrevue qu'il a eue avec un correspondant du *Globe*, a dit:

D'après l'Acte de la milice, tel que je le comprends, après l'avoir beaucoup étudié depuis quelque temps, les volontaires sont enrôlés pour la défense du Canada. Ce sont des troupes canadiennes dont on doit se servir pour la défense de notre pays.

Si nos troupes nationales n'avaient pas d'autres obligations, ce serait tant mieux pour elles, et même pour nous tous. Nous jouirions de tous les avantages qui résultent de la protection de la mère patrie, et tout ce que nous aurions à faire ce serait de nous défendre. Mon honorable ami, le ministre de la Justice, a déclaré, hier, que le pays se développait, et, lors de la dernière session, il nous disait que, vu l'étendue et le développement du pays, nous avions besoin d'un plus grand nombre de ministres de la couronne pour gouverner, ou administrer les affaires publiques. Telle est l'excuse donnée pour justifier le grand nombre de ministres que nous possédons, pour avoir dix-sept ministres.